

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Laëtitia Olivier

N° 174163-2024/1-
ISP/DAJI

ANNÉE 2024
N° 33-2024/RAP-COM

RAPPORT
de la commission du développement rural (DR)
du mercredi 28 août 2024

Le **mercredi 28 août 2024 à 8 heures 33**, la commission du développement rural (DR) s'est réunie sous la présidence de M. Lionnel Brinon, rapporteur de la commission, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 48539-2024/1-ACTS** : projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 38-2000/APS du 13 décembre 2000 instituant une aide aux soins des animaux de rente et de travail.

Présents :

Mme Marie-Jo Barbier, M. Lionnel Brinon, M. Lionel Paagalua et Mme Christiane Verger.

Absents :

M. Jean Kays, M. Nicolas Metzdorf et Mme Marie-Line Sakilia (excusée).

Procuration* :

M. Alesio Saliga donne procuration à Mme Marie-Jo Barbier.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 4 membres présents et 4 membres absents ou représentés.

Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers :

M. Jean-Gabriel Favreau, Mme Nadine Jalabert, Mme Françoise Suve, M. Julien Tran Ap, Mme Léa Tripodi et Mme Naïa Wateou.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Philippe Blaise, premier vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint chargé du pôle développement et épanouissement de la personne ;
M. Christophe Vergès, secrétaire général adjoint en charge du pôle transition écologique (SGA-TE) ;

Ainsi que par :

M. Jean-Pierre Breymand, directeur de l'aménagement de l'équipement et des moyens (DAEM) ;
M. Jean-Philippe Dinh, chef de service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) par intérim ;
Mme Catherine Galinié, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;
M. Frédéric Gimat, directeur adjoint du développement durable des territoires (DDDT) ;
Mme Laëtitia Olivier, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;
M. Bastian Morvan, directeur adjoint du développement durable des territoires (DDDT) ;
M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;

Projet de texte inscrit à l'ordre du jour

- **Rapport n° 48539-2024/1-ACTS** : projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 38-2000/APS du 13 décembre 2000 instituant une aide aux soins des animaux de rente et de travail.

L'aide aux soins des animaux de rente et de travail (délibération modifiée n° 38-2000/APS du 13 décembre 2000) a permis un développement de la pratique vétérinaire en brousse ainsi que la mise en place de suivis d'élevages en province Sud.

Il s'agit de maintenir un tarif unique et préférentiel aux professionnels de l'élevage inscrits au registre de l'agriculture, en tout point de la province Sud. A cet effet, une grille tarifaire a été instaurée et s'impose aux vétérinaires libéraux adhérant à ce régime d'aide. En vue d'obtenir un agrément accordé pour une période de deux ans, chaque vétérinaire (ou clinique vétérinaire) doit en faire la demande auprès de la direction du développement durable des territoires (DDDT). Les vétérinaires agréés s'engagent à facturer leurs actes en respectant la grille tarifaire leur donnant droit à une aide financière versée en contrepartie par la province Sud.

Aujourd'hui et après plusieurs modifications du texte, en 20 ans, qui ont permis de contraindre significativement le coût de cette mesure en la divisant par 2, le BP 2024 prévoit 22 millions de francs CFP pour cette opération. Pour la mettre en œuvre, il est nécessaire :

- la mise à jour des dispositions de la délibération susmentionnée au regard de l'évolution de l'organisation administrative provinciale ;
- d'habiliter le Bureau de l'assemblée de province afin de modifier l'annexe qui précise la nomenclature et les tarifs des actes vétérinaires subventionnés en vue de réaliser ces ajustements.

Les premiers ajustements concerneront l'ajout de dispositions spécifiques telles les visites initiales de biosécurité en élevage porcin tel que sollicité par les éleveurs, eu égard à la menace grandissante qui pèse sur la filière avec le rapprochement de la peste porcine africaine aux portes du territoire. Le calage de la valeur VE de référence est également un sujet à discuter avec les partenaires de l'élevage, à la vue de l'augmentation sensible des coûts de productions des filières animales ces dernières années.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

En propos liminaires, M. Vergès a rappelé que le texte était initialement prévu pour un passage en commission en mai. Il a pour vocation d'actualiser une ancienne mouture du texte afin d'intégrer les changements survenus dans l'organisation de l'administration, notamment la création de la direction du développement durable des territoires (DDDT). De plus, il propose une aide financière aux soins des animaux de rente et de travail avec une mise à jour des tarifs vétérinaires qui sera validée par le Bureau de l'assemblée de la province Sud. M. Gimat a ajouté que la modification des actes vétérinaires permettra d'intégrer des bilans de biosécurité en citant l'exemple de la peste porcine africaine proche du territoire. L'idée est bien d'avoir une certaine souplesse sur la nature de ces actes afin, si besoin, de discuter de la tarification avec l'ordre des vétérinaires.

Les conseillers n'ont formulé aucune observation dans la discussion générale.

Examen du projet de délibération :

Articles 1 à 6 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (Mme Marie-Jo Barbier, M. Lionnel Brinon, M. Lionel Paagalua, M. Alesio Saliga et Mme Christiane Verger).

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de séance a clôturé la réunion à 8 heures 40.

**Le rapporteur de la commission
du développement rural,
Président de séance**



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Brinon", is written over the printed name.

Lionnel Brinon